

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 02/05/2025 - 5387 - 2004 B 00667 - 453 162 463 - A C S H

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ACSH	35 BD CARNOT
SIRET 4 5 3 1 6 2 4 6 3 0 0 0 2 1	13120 GARDANNE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	15 301	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
	France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:	
baubeau 3 rue paul muselli 13090 AIX EN PROVENCE Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		
Examen de conformité fiscale (ECF)		
Identité du déclarant:		
Date: 14/04/2025 Lieu GARDANNE		
Qualité et nom du signataire: le gérant LOPEZ & Co		
Signature		

Cegid Quadra

N° 2065 bis
2025

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a),							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.
---	----------------------	--

[illegible]

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise ACSH Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 35 BD CARNOT 13120 GARDANNE

Numéro SIRET * 4 5 3 1 6 2 4 6 3 0 0 0 2 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	11 400	012		11 400	11 400			
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	20 628	030	19 316	1 311	2 100			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	32 028	048	19 316	12 711	13 500			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 600	052		3 600	3 600			
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	47 699	070		47 699	17 611			
		Autres * (3)	072	5 255	074		5 255	26 554			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	92 380	086		92 380	105 802			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	148 935	098		148 935	153 567			
	Total général (I+II)		110	180 962	112	19 316	161 646	167 067			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	8 000	8 000				
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126	800	800				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131	96 998	78 379				
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136	11 974	18 620				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	117 773	105 798				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154						
	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	18 094	19 961				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	7 884	31 035				
	Comptes courants d'associés				173	10 273	10 273				
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176	43 873	61 269				
	Total général (I + II + III)				180	161 646	167 067				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise ACSH

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Désignation de l'entreprise ACSH										Néant		•													
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
										13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									209				210											
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires		215				214	226 985			206 693											
		services *				217				218				(550)											
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222														
	Production immobilisée *									224															
	Subventions d'exploitation reçues									226															
	Autres produits									230															
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	226 985			206 143											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234															
	Variation de stock (marchandises) *									236															
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	80 231			70 835											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240															
	Autres charges externes *		dont crédit bail :				- mobilier		- immobilier	242	43 330			42 699											
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243					244	3 330			9 116											
	Rémunérations du personnel *									250	63 023			44 738											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	21 895			15 257											
	Dotations aux amortissements *		dont amortissement du fonds de commerce		255					254	789			789											
	Dotations aux provisions									256															
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259							262	12			7										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																					
		Total des charges d'exploitation (II)									264	212 610			183 440										
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	14 375			22 702										
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)									280	3			1										
Produits exceptionnels (IV)									290				119												
Charges financières (V)									294	62															
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347							300	46			472										
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																					
Impôts sur les bénéfices * (VII)									306	2 295			3 731												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	11 974			18 620											
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	11 974			314											
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318															
	Provisions non déductibles *									322															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	2 295														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	1 032													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997												
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44.10.01)	986			Zone franche urbaine (44.10.02)	987			Zones de revitalisation de la défense (44.10.03)	127			Zones de revitalisation rurales (44.10.04)	138			342							
(FRR)France Ruralités Revitalisation(art.44 quinquies A)		181			Jeune entreprise innovante (44.10.05)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies B)	991															
(DRC) ZFA NG (44 quinquies C)		345			Investissements et souscriptions outre-mer	344			Crédance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 quinquies D)	992			350								
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993														
Zones de développement prioritaire (44.10.06)																									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	15 301			354											
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356															
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	15 301			372											

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : ACSH

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
csg non deductible		986
AMENDE		46
Total des réintégrations diverses	330	1 032

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT.

Désignation de l'entreprise : ACSHNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	11 400	402		404		406	11 400	11 400			
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430	2 380	432		434		436	2 380	2 380			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	13 148	462		464		466	13 148	13 148			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 100	472		474		476	5 100	5 100			
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	32 028	492		494		496	32 028	32 028			

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520	2 380	522		524		526	2 380		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	13 148	552		554		556	13 148		
	Autres immobilisations corporelles	560	3 000	562	789	564		566	3 789		
TOTAL		570	18 528	572	789	574		576	19 316		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : ACSHNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 347				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325					
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	9 429				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374	31 653				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	19 836				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : ACSH				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	226 985
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	226 985
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	82 089
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	28 837
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	110 938
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	116 047
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	226 985	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	
(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 5 3 1 6 2 4 6 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ACSH

ADRESSE (voie) 35 BD CARNOT

CODE POSTAL 13120

VILLE GARDANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille LOPEZ Prénom(s) GILLES

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 300761 N° Département Commune MARNIA Pays

Adresse : N° 63 Voie RUE GEORGES BIZET

Code postal 13120 Commune GARDANNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A C S H »

au capital de 8 000 Euro

**Siège social 35 BD CARNOT
13120 GARDANNE**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an deux mille vingt cinq et le 23 Mars à 18 heures

Les associés de la société ACSH, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Mr LOPEZ Gilles gérant

La feuille de présence révèle que les associés présents ou régulièrement représentés détiennent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant plus de la moitié du capital social.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport du gérant
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- un exemplaire des statuts
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024.
- Le président déclare que les documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
- approbation des comptes dudit exercice
- distribution des réserves
- affectation des résultats
- quitus à la gérance
- questions diverses

Puis le débat est engagé.

Après discussion, et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés donne acte à la gérance:

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la mise à disposition des associés des documents nécessaires ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'approuve ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été présentés par la gérance.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 11974.00 € de la façon suivante:

Affectation au compte autres Réserves 11974.00.€

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

. La collectivité des associés donne quitus entier à la gérance, pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée prend acte de la rémunération versée à la gérance au titre de l'exécution de son mandat durant l'exercice .soit la somme de 34 000.00 €

De plus la société prendra en charge à titre de complément de salaire le montant des cotisations sociales du gérant qui seront réglées directement par la société.

Cette résolution , mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée vers 19 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui a été signé par la gérance, et visé par les associés présents à l'assemblée.

L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

